

COMPTE-RENDU ASSEMBLEE GENERALE DU 15 AVRIL 2023 A SOUILLAC

L'assemblée générale de la fédération 2023 se déroule au Palais des congrès à Souillac.

Après avoir déclaré ouverts les travaux de l'assemblée générale du 15 avril 2023, monsieur Michel Bouscary, président de la fédération départementale des chasseurs du Lot, laisse la parole à monsieur Gilles Lièbus, maire de Souillac, pour l'allocution de bienvenue.

Ensuite, Michel Bouscary fait lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- Accueil des participants à partir de 9 heures ;
- Ouverture des travaux à 10 heures ;
- Rapport moral du président fédéral ;
- Rapport d'activités du conseil d'administration ;
- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 1^{er} avril 2022 ;
- Rapport de gestion du trésorier ;
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes clos au 30 juin 2022 ;
- Approbation des conventions conclues entre les administrateurs et la Fédération (un exemplaire du rapport spécial établi par la commissaire aux comptes sur ces conventions sera tenu à la disposition des adhérents au siège social de la fédération trente jours avant l'assemblée générale);
- Approbation des comptes de l'exercice 2021-2022, quitus, affectation du résultat ;
- Suivi des projets associatifs ;
- Vote des montants des cotisations 2023-2024, des participations du plan de chasse 2023-2024 et de la contribution territoriale ;
- Approbation du budget de l'exercice 2023-2024 ;
- Compte-rendu du vote des résolutions ;
- Intervention des élus ;
- Remise des médailles ;
- Discours de clôture de monsieur Lebreton, Directeur Départemental des Territoires représentant madame la préfète.

Monsieur Bouscary rappelle les modalités de vote prévues par le règlement intérieur qui ont permis d'organiser le vote des résolutions par correspondances. (ANNEXE 1 : règlement intérieur et ANNEXE 2 : règlement de vote par correspondance AG2023)

Il présente les personnalités et invités qui nous font l'honneur de participer à nos travaux et excuse les personnalités absentes, qui pour différentes raisons n'ont pu se joindre à nous.

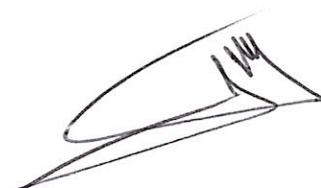
Monsieur Bouscary fait lecture de son rapport moral (ANNEXE 3 : rapport moral).

Monsieur Guy Oustry, secrétaire fédéral, présente à son tour le compte-rendu d'activités de la fédération (ANNEXE 4 : rapport d'activité).

La parole est ensuite donnée à monsieur Jean-Pierre Trémollières, trésorier de la fédération, pour la présentation du rapport de gestion et bilan financier 2021/2022 (ANNEXE 5 : rapport de gestion et bilan financier).

Madame Anne-Laure Destruel, Commissaire aux Comptes, fait lecture du rapport sur les comptes 2021/2022 et du rapport spécial (ANNEXE 6 : rapport sur les comptes 2021/2022 et ANNEXE 7 : rapport spécial).

BM



0.0

Monsieur Jean-Pierre Trémollières reprend la parole et annonce les résultats du vote par correspondance (ANNEXE 8 résultat dépouillement vote des résolutions AG 2023) de la résolution 3 :

« Approbation des conventions conclues entre les administrateurs et la Fédération (un exemplaire du rapport spécial établi par la commissaire aux comptes sur ces conventions sera tenu à la disposition des adhérents au siège social de la fédération trente jours avant l'assemblée générale) » (ANNEXE 7).	Pour : 87 % Contre : 1 % Abstention : 11 %
--	--

Les comptes 2021/2022 font ressortir une insuffisance de - 59 778 €.

Il a été proposé d'affecter le résultat global 2021/2022 au compte « 1101000000 » report à nouveau.

La 2^{ème} résolution est la suivante :

« Approbation des comptes de l'exercice 2021-2022, quitus, affectation du résultat » (ANNEXE 9).	Pour : 91 % Contre : 1 % Abstention : 8 %
--	---

Le résultat global est une insuffisance de 59778 € : -53572 € section dégâts et -6206 € pour la section gestion. Le résultat global 2021/2022 sera affecté au compte « 1101000000 » report à nouveau.

Monsieur Jean-Pierre Trémollières fait lecture du bilan et budget des projets associatifs. Il présente ensuite les différentes cotisations pour la saison 2023/2024.

COTISATIONS CHASSEURS 2023/2024

	2023/2024
Timbre chasse départemental	96 €
Timbre chasse tempo 9 j	48 €
Timbre chasse tempo 3 j	24 €

COTISATION TERRITOIRE 2023/2024

Adhérent obligatoire 2023/2024 (plan de chasse, plan de gestion)

- ▶ Adhésion statutaire : 75 € + cotisation hectare
- ▶ Détail de la cotisation hectare :
 - ▶ Forfait jusqu'à 300 hectares : 50 €
 - ▶ De 301 à 500 hectares : 0,18 €/ ha
 - ▶ De 501 à 1000 hectares : 0,15 €/ ha
 - ▶ De 1001 à 2000 hectares : 0,12 € (cotisation maximum même pour les territoires au-delà de 2000 ha)

Adhésion volontaire 2023/2024 (territoires hors plan de chasse, hors plan de gestion + enclos)

- ▶ Adhésion statutaire : 75 €

PARTICIPATION PLAN DE CHASSE 2023/2024

Espèces	2023/2024
Chevreuil	17 €
Daim	4 €
Cerf Elaphe Mâle	100 €
Cerf Elaphe Femelle	75 €
Cerf Elaphe Indifférencié	50 €

81

G.O

CONTRIBUTION TERRITOIRE 2023/2024

Tranche	Droits de vote	Montant 2023/2024
1	de 1 à 4	100 €
2	de 5 à 14	200 €
3	> ou = à 15	300 €
Tranche	Droits de Chasse	Montant 2023/2024
A	<= à 300h	100 €
B	301 à 500 ha	200 €
C	501 à 1000 ha	300 €
D	>= 1 000 ha	400 €

Il annonce le résultat de la résolution 5 :

« Vote des montants des cotisations 2023/2024, des participations du plan de chasse 2023/2024 et de la contribution territoriale 2023/2024 » (ANNEXE 10).	Pour : 66 % Contre : 19 % Abstention : 13 %
---	---

Monsieur Jean-Pierre Trémollières présente le budget 2023/2024 de la fédération et la résolution 4 y afférant :

« Approbation du budget de l'exercice 2023/2024 » (ANNEXE 11).	Pour : 83 % Contre : 8 % Abstention : 6 %
--	---

Enfin monsieur Jean-Pierre Trémollières présente les résultats des résolutions restantes :

1^{ère} résolution :

« Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 1er avril 2022 » (ANNEXE 12).	Pour : 97 % Contre : 0 % Abstention : 3 %
---	---

6^{ème} résolution :

« Vote des dates d'ouverture et de fermeture » (ANNEXE 13).	Pour : 91.5 % Contre : 1.5 % Abstention : 7 %
---	---

7^{ème} résolution :

« Approbation de la mise de la dégressivité pour l'indemnisation des dégâts de grands gibiers » (ANNEXE 14).	Pour : 87 % Contre : 3 % Abstention : 9 %	Si vous êtes pour, Êtes-vous pour la mise en place du Taux... ?
		Minimal : 22 % Médian : 27 % Maximal : 37 %

B7

G. O

Monsieur Michel Bouscary reprend la parole et la cède aux invités qui se succèdent :

Monsieur Alain Lafragette représentant la Chambre d'Agriculture, Monsieur Pascal Malassagne, représentant l'OFB, Madame Violaine Delpech-Fraysse représentant Monsieur Serge Rigal, président du Conseil départemental, Monsieur Vincent Labarthe, conseiller régional, Monsieur Jean-Claude Requier, Sénateur du Lot, Monsieur Aurélien Pradié, Député du Lot.

Le discours de clôture a été tenu par Monsieur Lebreton, Directeur Départemental des Territoires, représentant Madame la Préfète.

Monsieur Vincent Labarthe, représentant Madame Carole Delga, présidente de Région a remis le trophée Chasse durable Occitanie 2022 à Monsieur Jacques Ségala, président de l'association La Vigilante de Saint Géry.

Enfin, Michel Bouscary a médaillé Messieurs Sales André et Malfon André pour respectivement leur 53 et 40 ans de présidence à la tête d'une association de chasse.

Une médaille toute particulière a été également remise à Monsieur Swaels Daniel pour son acte de vigilance et de courage qui a permis de sauver la vie de deux personnes, lors d'une de ses tournées de garde-chasse.

Documents annexés :

ANNEXE 1 : règlement intérieur, 5 pages

ANNEXE 2 : règlement de vote par correspondance AG 2023, 2 pages

ANNEXE 3 : rapport moral, 7 pages

ANNEXE 4 : rapport d'activité, 24 pages

ANNEXE 5 : rapport de gestion et bilan financier, 3 pages

ANNEXE 6 : rapport sur les comptes 2021/2022, 4 pages

ANNEXE 7 : rapport spécial, 4 pages

ANNEXE 8 : résultat dépouillement vote des résolutions AG 2023, 1 page

ANNEXE 9 : approbation des comptes de l'exercice 2021-2022, quitus, affectation du résultat », 1 page

ANNEXE 10 : vote des montants des cotisations 2023/2024, des participations du plan de chasse 2023/2024 et de la contribution territoriale 2023/2024, 4 pages

ANNEXE 11 : approbation du budget de l'exercice 2023/2024, 4 pages

ANNEXE 12 : approbation du procès-verbal de l'AG du 1^{er} avril 2022, 5 pages

ANNEXE 13 : vote des dates d'ouverture et de fermeture, 1 page

ANNEXE 14 : approbation de la mise de la dégressivité pour l'indemnisation des dégâts de grands gibiers, 4 pages

Cahors, le 22 mai 2023.

Michel Bouscary, le président

Guy Oustry, le secrétaire

